

**L'hon. M. Green:** Vous n'êtes pas fort en géographie.

**L'hon. M. Martin:** Vous ne devriez pas oublier le résultat de la bataille d'Hastings, soit dit en passant.

**L'hon. M. Harkness:** L'une des batailles de l'histoire de l'Angleterre qui a eu le plus d'effet.

**L'hon. M. Martin:** Je me souviens très bien que les messieurs d'en face se plaignaient autrefois de ce que la ville de Toronto ne fût pas suffisamment représentée dans le gouvernement antérieur si ce n'est pendant la dernière période de son mandat. Cela étant, je demande à ces messieurs si l'argument que je fais valoir aujourd'hui n'est pas parfaitement motivé et recevable? Le premier ministre ne va évidemment pas faire disparaître de son cabinet ceux qui sont de la ville de Toronto ou des régions avoisinantes. Ce ne serait pas facile. Ce ne serait pas facile et je ne leur demande pas de faire des changements de ce genre au point où nous en sommes arrivés dans la présente législature. Toutefois afin de mieux représenter d'autres régions de la province d'Ontario, il pourrait songer à nommer certains adjoints parlementaires représentant précisément d'autres circonscriptions ontariennes. C'est une excellente idée que je sou mets au ministre des Travaux publics, dont on sait combien il est sérieux et qui, dans l'administration actuelle, a sans doute son gros mot à dire sur la formation du Cabinet. S'il veut que nous adoptions la mesure, qu'il nous dise tout de suite si, oui ou non, nous aurons des adjoints parlementaires.

Ce crédit est-il simplement inscrit pour la forme? Vise-t-il entre les sessions à faire miroiter devant les aspirants au poste de ministres subalternes la possibilité d'y être nommés? Dans le cas de l'affirmative, de toute évidence nous ne devrions pas appuyer l'amendement. Le ministre des Travaux publics est maintenant à même d'élucider la question tout de suite en disant: oui, le gouvernement va nommer des adjoints parlementaires. Il n'a pas besoin de nous dire qu'on le fera demain ou à la fin de la session, mais dans un délai raisonnable. Ce faisant, le ministre nous donnera une réponse satisfaisante, et il démontrera un fait que je connais, à savoir qu'il a beaucoup de puissance et d'influence dans le gouvernement actuel.

**L'hon. M. Green:** "Retire-toi de moi, Satan".

**L'hon. Mme Fairclough:** Je ne puis vraiment laisser passer les remarques du député d'Essex-Est.

**L'hon. M. Martin:** Puis-je m'excuser auprès de l'honorable représentante. Je sais qu'elle vient de Hamilton, et je sais que je n'aurais pas dû dire qu'elle vient de Toronto.

**L'hon. Mme Fairclough:** Assurément non! Pendant que j'ai la parole, peut-être devrais-je dire que je suis sûr que mon collègue le ministre du Travail se formalise autant que moi du qualificatif qui nous a été appliqué. Je puis assurer au député d'Essex-Est qu'il y a dans la ville de Hamilton environ 300,000 personnes qui sont de mon sentiment.

**M. le président suppléant:** Le comité est-il prêt à se prononcer?

**M. Regier:** Monsieur le président, je tiens tout d'abord à assurer à l'honorable député de Bonavista-Twillingate qu'en présentant cet amendement, je n'ai pas cherché à amuser le comité ni à m'amuser moi-même. Je pense que l'amendement comporte une question de principe. Cependant, j'ai une autre observation à faire. J'ai entendu avec un vif intérêt et, dois-je dire, avec beaucoup de préoccupation, l'assurance que le ministre des Travaux publics a fournie aux membres de son parti, lorsqu'il leur a dit que le premier ministre, à son heure, prendrait les mesures qui sont dans l'intérêt bien compris du Canada. Il me semble y avoir une conséquence assez grave dans ce cas. Le Parlement a établi ces postes il y a quelques années et maintenant, comme ils demeurent tout simplement vacants, ils ne semblent pas exister. Lorsque nous demandons,—et je suis sûr que les députés appartenant au parti du ministre se demandent,—quand ces postes traditionnels seront remplis, le ministre des Travaux publics nous assure que le premier ministre, à son heure, décidera de ce qu'il y a de mieux pour nous. Ce n'est plus le Parlement qui décidera. Nous devons retourner chez nous après la session et être assurés que le premier ministre, à son heure, décidera de ce qu'il y a de mieux pour le Parlement et, vraisemblablement, pour le gouvernement du Canada.

Je dois avouer, monsieur le président, que le débat prend à présent un peu l'allure d'un débat-fantôme car nous nous élevons contre l'existence de quelque chose ou contre l'argument de quelqu'un qui n'est pas là, mais qui, cependant, nous entend. C'est donc une atmosphère un peu étrange qui règne ici. Un député de l'opposition prend la parole pour faire appel au ministre de la Défense nationale qu'il croit jouir d'influence auprès du personnage impalpable qui nous écoute, mais qu'on ne voit pas, et il lui demande s'il a l'intention d'exercer cette influence. Puis, un autre membre de l'opposition fait appel au ministre des Travaux publics en l'invitant instamment à faire de même. Or, je sais qu'il est bien